



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT : DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES GRÂCE À UN NOUVEAU FONDS NATIONAL DÉDIÉ

à Pau, le 25 août 2023

Le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérald DARMANIN, a présenté le jeudi 24 août 2023 la répartition entre départements du nouveau fonds national de 150 millions d'euros consacré à l'acquisition de moyens de lutte contre les feux de forêt.

La saison des feux de forêts 2022 a démontré que l'ensemble du territoire national pouvait être touché par des feux d'une très grande intensité. Pour faire face aux conséquences du changement climatique et à l'évolution des incendies, le Président de la République a annoncé, le 28 octobre 2022, la mise à disposition des services d'incendie et de secours, d'un fonds de 150 millions d'euros dans le cadre des pactes capacitaires.

Ce dispositif a pour vocation de permettre l'acquisition de moyens de lutte contre les feux de forêt ou de détection des départs de feu. Il permettra au plan national de financer l'acquisition de près de 1100 véhicules de lutte contre les feux de forêt.

Pour permettre une attribution équitable de ces fonds, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a mis en place une procédure de concertation de l'ensemble des présidents de département. Ainsi tous les départements qui ont souhaité réaliser un effort d'investissement vont pouvoir bénéficier d'un taux d'aide minimum, correspondant à 50% de leurs investissements.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Pôle communication (réservé à la presse)

• En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

• En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

Au regard des investissements demandés, le service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques va bénéficier d'une subvention de 1,2 million d'euros, ce qui permettra l'achat de 11 véhicules de lutte contre les feux de forêt.